



EDITORIAL

Mes chers Administrés,

Nous venons de voter le budget 1994.

Vous trouverez plus loin les grandes lignes des dépenses et des recettes prévues. Vous remarquerez que, cette année encore, nous avons reconduit les taux d'imposition. Les bases arrêtées par la commune sont donc inchangées depuis 3 ans.

Vous savez que le budget se compose de deux grandes sections : la section fonctionnement et la section investissement. Les charges de fonctionnement subissent une croissance incompressible liée à l'augmentation des prix ou aux effets de carrière des personnels, alors que les recettes ne suivent pas obligatoirement la même progression, ce qui est le cas actuellement.

En conséquence, les prélèvements sur la section de fonctionnement qui alimentent la section d'investissement, sauf à alourdir la pression fiscale, diminuent. Ce qui veut dire que l'alternative pour les élus peut être la suivante :

soit, sacrifier une partie des investissements au détriment de la politique à terme,

soit, augmenter la pression fiscale locale.

Le Conseil Municipal a considéré que le contribuable ne devait pas être encore sollicité alors qu'il supporte déjà la croissance des autres prélèvements (fiscaux d'Etat, de région, du département ou parafiscaux et sociaux). Les taux de la part communales sont donc restés identiques.

Mais le Conseil a considéré également qu'il fallait maintenir autant que possible le potentiel d'investissement. C'est donc du côté des dépenses de fonctionnement qu'il faudra s'efforcer d'avoir la plus extrême rigueur. Il y aura des économies à réaliser dans les dépenses courantes. C'est d'abord un devoir absolu en matière de gestion de l'argent public et c'est la seule façon de préserver l'avenir.

Car, à bien y regarder, le budget communal observe les mêmes règles que celui d'une famille :

- répondre aux nécessités du quotidien,*
- préserver l'avenir en consolidant le patrimoine.*

Votre Maire

Maurice Séverin COLLOMB

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences). Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

Séance du 7 Janvier 1994

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

D'approuver le contrat d'architecte concernant la bibliothèque municipale.

DECIDE :

De désigner en tant que délégués titulaires du Conseil Municipal de Belcodène auprès du Conseil de Communauté de Commune :

Monsieur René GOFFRE, 1er adjoint ;
Monsieur Georges MONTY, 2ème adjoint ;

De désigner en tant que délégué suppléant :

Monsieur Louis LONG, 3ème adjoint.

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal du réémetteur de télévision de Roquevaire Garlaban.

DECIDE :

D'approuver le contrat relatif à la collecte et au traitement du verre usagé.

DECIDE :

D'exercer le droit de préemption sur la parcelle section Ai, n° 35 sise place du Cercle, appartenant aux Consorts LAURENT au prix demandé par les vendeurs, soit deux cent quarante mille francs.

DECIDE :

D'approuver le programme de travaux 1994 d'amélioration de la forêt, établi par l'Office National des Forêts.

DECIDE :

De verser la somme de 17 470,63 francs au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Canton de Roquevaire.

DECIDE :

D'attribuer au Comité des Fêtes de Belcodène, une subvention exceptionnelle de 3 200 F (trois mille deux cent francs).

DECIDE :

D'approuver le remboursement d'un montant de 10 183 F représentant les sommes engagées pour les sorties des enfants lors du Centre Aéré de Belcodène aux mois de Juillet et Août 1993.

Séance du 30 Mars 1994

TRAVAUX FORESTIERS

NETTOYAGE DES BOIS BRULES :

Sur proposition de Monsieur LONG, le Conseil donne un avis favorable au projet de nettoyage des bois brûlés lors de l'incendie de 1993.

Une convention sera passée avec les propriétaires concernés, la commune agissant en tant que maître d'oeuvre. Elle payera les entreprises et sera intégralement remboursée par le biais des aides du Département et de l'Etat.

DEBROUSSAILLEMENT DES POUDRIERES :

Sur proposition de Monsieur LONG, le Conseil donne un avis favorable au projet de débroussaillage des bois particulièrement exposés dits «poudrières». Le dossier sera conçu par l'ONF et devrait être financé par les aides PACA-ETAT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

D'ADOPTER LES TAUX D'IMPOSITION 1994 SUIVANTS :

Taxe d'habitation :	13,01%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	24,70%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	87,17%
Taxe professionnelle :	25,61%

DECIDE

D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF 1994.

DECIDE

D'approuver le projet d'éclairage public concernant les abords de la bibliothèque municipale, établi par les services de la DDE et tel qu'il est présenté, pour un montant de 100 000 F TTC ;

De solliciter de la part du Conseil Général des B du Rh, une subvention au titre de l'ADIC 199, selon le plan de financement suivant :

Autofinancement Communal :	42 159,00 F
Subvention ADIC 94 :	42 159,00 F
Montant HT :	84 318,00 F
TVA 18,60% :	15 682,00 F

DECIDE

D'approuver le projet d'électrification présenté, concernant les postes BT Angéliou, le Grand Lot, et le renforcement du secteur des 4 Châpeaux ;

De demander l'inscription au titre de l'Electrification Rurale 1994, d'un montant de 500 000 F TTC.

DECIDE

D'approuver le transfert du siège de la Communauté de Communes, en Mairie de la Destrousse.

Ont voté contre cette décision MM. SANTONI et PIN.

DECIDE

D'acquérir en nue propriété, la propriété cadastrée section AI, n° 44, pour une contenance de 3 a 31 ca, appartenant à Madame Adèle ORTEGA, veuve GRAS, domiciliée place de la Mairie à Belcodène, née le 13 Juin 1915 à Peypin (BDR).

DECIDE

De l'attribution des subventions pour 1994 pour un créateur de 177 000 F.

DECIDE

De demander auprès du Conseil Régional une aide financière afin de pouvoir réaliser l'acquisition des terrains militaires, en vue de réaliser un plateau sportif, une salle polyvalente et un centre aéré ;

Vu, la décision du Conseil Général des BDR, portant attribution d'une subvention de 456 192 F, au titre de l'ADIC, considérant, qu'il reste à financer, pour la Commune, une somme estimée à 473 978 F HT ;

DECIDE

De solliciter, auprès du Conseil Général des BDR, au titre de l'ADIC Bonifiée 1994, une aide supplémentaire.

DECIDE

La Commune de Belcodène contracte auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse une ouverture de crédit d'un million de francs (1 000 000 F), à affecter à sa trésorerie hors budget.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS 1994

Les associations subventionnées par le budget communal doivent fournir un bilan chiffré de leurs activités à la clôture de l'exercice 93.

Le Conseil Municipal rappelle que le respect de cette pratique conditionne l'examen des demandes pour 1994. Il ne pourra en aucun cas sans justificatif commenté, reconduire son accord.

Dépêchez-vous (date limite de dépôt en mairie : 15 Mai).

PERMANENCE DES ELUS

(Samedi matin en Mairie)

MAI

7	Monsieur BELET
14	Monsieur COLLOMB
21	Monsieur GOFFRE
28	Monsieur LONG

JUIN

4	Madame MARCELLIN
11	Monsieur MICHEL
18	Monsieur MONTY
25	Monsieur MORENO

JUILLET

2	Monsieur PIN
9	Monsieur SANTONI
16	Monsieur SIRGUE
23	Monsieur BELET
30	Monsieur COLLOMB

LE CARNET

NAISSANCES :

JACQUET Joanne le 3 avril 1994 à Marseille

NUMEROS UTILES

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie	17
Gendarmerie Gréasque	42 58 80 02
Centre Anti-Poison	91 75 25 25
Service Urgence Main	91 92 10 18
Médecins de Garde Week-End	42 58 66 66
S.O.S. Vétérinaire (de 20h à 7 h)	91 54 00 58

PHARMACIES DE GARDE

MAI

1	JOUVE, La Bouilladisse	42 62 97 12
8	MANTAU, Pont de l'Etoile	42 04 04 05
12	MAUNIER, Saint-Zacharie	42 72 91 06
15	MONVILLE, Saint-Zacharie	42 72 91 06
22	MOSCA, Auriol	42 04 40 34
23	TORT, Roquevaire	42 04 20 40
29	BLANCHET, Auriol	42 04 70 53

JUIN

5	CAILLAC, La Bouilladisse	42 72 37 43
12	DERVAUX, Roquevaire	42 04 20 51
19	PLEIN SUD, Peynier	42 04 96 16
26	DUCLoux, Peynier	42 04 86 96

JUILLET

3	JOUVE, La Bouilladisse	42 62 97 12
10	LA CROIX VERTE, La Destrousse	42 04 80 30
14	MANTAU, Pont de l'Etoile	42 04 04 05
17	MAUNIER, Saint-Zacharie	42 72 91 06
24	MONVILLE, Saint-Zacharie	42 72 91 06
31	MOSCA, Auriol	42 04 40 34

AOUT

7	TORT, Roquevaire	42 04 20 40
14	BLANCHET, Auriol	42 04 70 53
15	CAILLAC, La Bouilladisse	42 72 37 43
21	DERVAUX, Roquevaire	42 04 20 51
28	DUCLoux, Peynier	42 04 86 96

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

CABINET MEDICAL : (42 72 53 81)

. Mercredi après-midi : Dr MONTY
. Vendredi matin : Dr LAZARIS

CAF : Enfance

. Le 3ème Mardi du mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

. Tous les Jeudis à 16 heures

BUDGET 1994 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT PRODUITS	1	2	3	4
	Budget primitif 1993	Budget total 1993	Réalisé 1993	Budget primitif 1994
Exploitation	120 000	120 000	107 124	126 000
Domaniaux	15 000	15 000	6 370	30 000
Recouvrements	176 000	176 100	133 332	143 000
DGF	928 800	928 700	917 643	1 000 882
Contributions indirectes	152 500	152 500	254 483	161 000
Contributions directes	3 516 700	3 516 990	3 501 915	3 532 118
Produits antérieurs		284 990	284 990	
TOTAL	4 909 000	5 193 990	5 205 858	4 993 000
CHARGES				
Denrées et fournitures	375 000	475 000	474 742	476 000
Personnel	1 675 000	1 775 000	1 764 671	1 900 000
Impôts et taxes	12 000	12 000	9 102	12 000
Travaux extérieurs	527 000	527 000	493 374	499 000
Participations et contingents	335 000	419 990	419 868	517 000
Subventions	184 000	169 000	168 577	220 000
Frais de gestion	325 000	343 000	342 909	344 000
Frais financiers	118 000	118 000	116 467	111 000
Prélèvements				
investissements	1 355 000	1 355 000	1 355 000	914 000
Charges exceptionnelles	3 000			
TOTAL	4 909 000	5 193 990	5 144 708	4 993 000

Commentaires : Pour ne pas alourdir la pression fiscale, les taux d'imposition ont été cette année encore, reconduits. Pour ne pas gréver le niveau des investissements, les charges de fonctionnement ont été réduites de 3,03 % par rapport au réalisé 93.

INVESTISSEMENTS	Réalisé 93	Budget 94
Dépenses	1 251 245	3 782 000
Recettes	2 879 063	3 782 000

LES RETRAITES DEPENSENT DE MOINS EN MOINS

Avec la réduction du revenu lors du passage de l'activité professionnelle à la retraite, la vie quotidienne des retraités se trouve bouleversée.

Quelques chiffres le montrent.

Une multitude d'aspects particuliers se produit chez le retraité. Parmi ceux-ci, les plus fréquents apparaissent dans l'isolement, les conditions de logement, de consommation et leur emploi du temps.

L'isolement : dans toute la population, 89% des personnes vivent dans un ménage comptant au moins deux personnes. Par contre 68% des retraités de 60 ans et plus, vivent à deux. A partir de 75 ans et plus, 53% demeurent dans ce cas.

Les statistiques évaluent, que 26,50% des retraités âgés de 60 ans et plus vivent seuls, ce qui représente plus d'un sur quatre. A partir de 75 ans 36% des personnes sont isolées, ce qui atteint plus d'un sur trois.

Parmi les personnes qui se trouvent seules, les femmes sont en plus grand nombre, cinq fois plus de veuves que de veufs. Les établissements réservés aux personnes âgées en hébergent environ dans tout le pays 400 000.

Seulement, une minorité des retraités à recours à ce type d'hébergement. Les hommes seuls vont habiter dans ces institutions, plus fréquemment que les femmes. Ce sont les réalisations privées qui en accueillent le plus grand nombre, à des prix exorbitants. Les personnes les plus âgées sont souvent hospitalisées.

A 65 ans, il y a 112 femmes pour 100 hommes, le rapport augmente avec l'avancement de l'âge. Il passe à 132 à 70 ans, 182 à 80 ans et 250 à 85 ans.

Les hommes vivent fréquemment en couple jusqu'à leur décès, alors que la solitude attend la plupart des femmes lorsqu'elles atteignent un âge élevé.

Les personnes seules qui vont vivre chez un

proche, souvent un enfant, sont deux fois moins nombreuses qu'il y a vingt ans. Il faut aussi tenir compte que plus du double de personnes isolées se situent dans les revenus modestes par rapport à celles aux ressources beaucoup plus importantes.

Conditions de logement : 56,40 % des ménages âgés sont propriétaires de leur logement. Les personnes âgées en sont propriétaires en nombre plus important, 5% de plus que l'ensemble des ménages. Il faut noter que l'accession à la propriété devient de plus en plus difficile avec la détérioration du pouvoir d'achat.

La situation ressort très diversifiée.

Les retraités, anciens non salariés, sont propriétaires à 66,40% dans la proportion de deux sur trois, contre moins de 60% pour les anciens salariés avec une forte proportion de cas n'ayant pas fini de payer.

La population âgée demeure défavorisée.

Le troisième étage permettrait la couverture individuelle avec recours aux assurances privées pour la retraite, les besoins familiaux ou la santé, ainsi se prépare l'ampleur des bouleversements.

D'ailleurs, le rapport Soubié ne les sous-estime pas. « Cette politique qui ne se mettra en place sans compressions, déchirures et coupures ne réussira pas durablement si elle se réalise uniquement à l'initiative de la puissance publique au niveau national ».

Elle doit donc reposer sur l'intention d'un nouveau compromis social entre pouvoirs publics, citoyens, producteurs et distributeurs de biens et produits médicaux. Les salariés et retraités ne peuvent pas accepter et laisser mettre en place une véritable machine à produire des drames, des souffrances, des exclusions et à broyer des vies. Ils apporteront la riposte nécessaire au maintien des acquis.

René GOFFRE

AVIS

LE SIBAM

SERVICE INTERCOMMUNAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RECRUTE

POUR SES SERVICES ADMINISTRATIFS

UN SECRETAIRE ADMINISTRATIF (H/F)

MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du Directeur et du Directeur Adjoint :

- * préparation des séances du Comité et Rédaction des délibérations ;
- * préparation et suivi des dossiers de marchés de travaux ;
- * participation à l'élaboration et au suivi des Budgets ;
- * établissement de tableaux et statistiques.

PROFIL :

- * sens de l'organisation et des relations humaines ;
- * bonne connaissance de l'outil informatique (WORD-EXCEL) ;
- * intérêt pour les problèmes financiers et comptables ;
- * qualités rédactionnelles ;
- * âge maximum 30 ans ;
- * une première expérience professionnelle souhaitée.

POSTE A POURVOIR AU 3^e TRIMESTRE 1994

Adresser candidature avec C.V. détaillé à :

*Monsieur le Président du S.I.B.A.M.
Quartier Bèdelin - AUBERGE NEUVE*

13124 - PEYPIN

POUR LE 28 MAI 1994 AU PLUS TARD.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

**A l'occasion de la commémoration de la victoire de 1945,
une gerbe sera déposée au monument aux morts, le :**

Dimanche 8 mai à 11 heures.

**La population est invitée à participer à la cérémonie qui se clôturera par un apéritif
à la Salle du Temps Libre.**

POUR MIDI MEDITERRANEE - VAQUI

Depuis quatre ans, nous sommes des centaines de milliers de téléspectateurs que FRANCE 3 - MIDI MEDITERRANEE - VAQUI réunit quotidiennement et dont elle fait des amis.

Quatre années qui ont vu son taux d'audience passé de 6 à 27%, un record national.

Et pourquoi ce succès ? Parce que cette émission répond à un besoin ; parce qu'elle donne de la télévision régionale, de la télévision tout court, l'image que nous en attendons.

Nous l'aimons cette «télé autre» car, à l'opposé du star-système, elle donne la parole à tous ceux qui, dans notre Région, ont quelque chose à dire, car elle est un exemple de télé vérité, de télé de proximité.

Nous l'aimons car elle nous exprime nous, gens de cette Région, nés ici ou ailleurs, dans notre vie quotidienne, nos problèmes, notre culture vivante, notre langue, notre accent. Petite encyclopédie en images (et quelques images !), elle nous enseigne nos paysages, notre histoire, notre patrimoine, comme nulle part ailleurs.

Nous l'aimons car elle va partout, dans les quartiers de nos villes, dans nos villages les plus reculés, dans les régions frontalières, soeurs ou amies, sur les rives de la Méditerranée, parce qu'elle est réellement décentralisée et ouvrente.

Nous l'aimons...mais qui aurait pu la croire menacée ?

De ces menaces nous ignorons le pourquoi, nous ne voulons pas le connaître.

Nous disons :

- * on ne détruit pas un produit performant ;
- * on ne casse pas une équipe qui gagne ;
- * on ne remet pas en cause un acquis qui a valeur exemplaire de télé régionalisée.

Nous ajoutons même que c'est ce modèle qui est à développer, que c'est dans ce sens que la télé doit aller.

PUBLI INFORMATION

Musicien confirmé donne cours de saxophone.
Formule groupe (2/3) ou individuels...

Contact : Franck
Tél : 42 62 94 39
Répondeur : 42 62 90 19.

C . A . F .

PROJET DE LOI FAMILLE :

Madame VEIL, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, a représenté le 21 Mars, les grandes lignes du projet de Loi sur la famille.

Suite à de nombreuses demandes de familles, la Caisse d'Allocations Familiales des BOUCHES DU RHONE tient à rappeler au public et notamment à ses allocataires que les mesures annoncées (réforme de l'Allocation Parentale d'Education, des Aides pour la Garde d'Enfants à Domicile, etc...) qui seront appliquées par les Caisses d'Allocations Familiales seront mises en oeuvre progressivement.

En effet, l'ensemble de ces nouvelles dispositions devant être débattu au Parlement à la session de printemps, les modalités précises d'attribution de ces allocations et leur date d'application seront fixées ultérieurement.

Il est donc inutile pour l'instant d'appeler la CAF ou de s'y rendre pour obtenir des renseignements sur ces mesures.

Votre Caisse d'Allocations Familiales vous informera des modalités pratiques en temps utile, soit par voie de presse, soit directement. Elle essaiera, dans la mesure du possible, de proposer des démarches simples pour vous faire bénéficier de ces nouveaux droits.

...

PREMIERE NAISSANCE :

Il y a deux choses importantes que vous devez savoir :

Comme toute future maman, vous allez recevoir dès votre 5ème mois de grossesse et jusqu'aux trois mois de votre bébé : l'allocation pour jeune enfant (APJE), soit 944 francs par mois. Cela, quels que soient votre situation et vos revenus.

Cette allocation vous sera versée dans les premiers jours de chaque mois pour le mois précédent.

Par exemple, si votre médecin date votre grossesse au 20 Février 1994, votre allocation commencera donc au 5ème mois soit le 20 Juin. Le versement sera fait, tous les mois, à partir du début Juillet 1994. Le dernier versement sera effectué début Mars 1995, lorsque votre bébé aura trois mois.

Mais à compter du quatrième mois de votre enfant, si vos ressources ne dépassent pas certaines limites, vous pourrez continuer à percevoir cette allocation jusqu'à ses trois ans.

Pour obtenir cette allocation, vous devez renvoyer à votre CAF la déclaration de grossesse remplie par votre médecin avant la fin des quatorze premières semaines de grossesse. Ensuite, vous devrez passer chaque mois un examen médical dans les délais indiqués par votre caisse. N'oubliez pas de passer ces visites, sinon vous risquez de perdre une partie de votre allocation.

UN PEU D'HISTOIRE

LE CHEMIN DE FER FRANÇAIS

Qu'il est doux de voyager dans l'hexagone grâce au Chemin de Fer Français.

Pour nous être agréable, différents personnels sont employés pour nous permettre un déplacement dans de bonnes conditions.

Sont enseignés à ces personnels en fonction de leur emploi, pour éviter ou limiter tout désagrément de santé, des précautions d'hygiène, les principaux moyens à mettre en usage contre les maladies ou les accidents les plus courants :

1) CONSEILS D'HYGIENE :

- les maladies qui atteignent le plus communément les employés et ouvriers «de chemin de fer» sont les maladies des voies digestives et toutes celles que causent les refroidissements, douleurs rhumatismales et névralgiques, affection de la gorge et de la poitrine. Les préceptes suivants sont conseillés :

Trois catégories d'employés et d'ouvriers :

- employés de service ambulant ;
- ouvriers sédentaires, mais occupés à des travaux rudes et qui exigent une forte dépense physique ;
- employés sédentaires se livrant aux travaux de bureaux.

Parmi ces trois catégories, ceux appartenant à la 1ère et 2ème catégorie et qui ne jouissent pas d'une forte constitution et d'une santé robuste, doivent porter une flanelle et ne jamais la quitter.

Ces derniers doivent être, en toute saison, couverts de vêtements de drap et y ajouter, au moment de traverser les tunnels pendant les temps humides et froids, un pardessus en étoffe épaisse ou en peau, des coiffures et des chaussures mieux garnies, de manière à se préserver des variations brusques de la température auxquelles ils sont exposés.

Les ouvriers des forges ne doivent pas, durant le travail, quitter la calotte de toile blanche pour protéger la tête contre la réverbération des rayons de chaleur.

Tout employé des deux premières catégories qui, après un travail actif, prend ses repas ou se repose, doit, en toute saison, se couvrir d'un vêtement chaud.

Dans le même but, après le travail, personne ne doit séjourner dans les endroits frais ou exposés au courant d'air.

On ne doit pas se laver le visage et la poitrine avec de l'eau froide avant que la transpiration ait complètement cessée.

Le sol des forges et des différents ateliers des machines, devra, pendant l'été, être arrosé deux fois par jour, vers neuf heures du matin et deux heures le soir.

Il faut enfin, en toute saison, éviter avec soin, les excès de boisson (vin, liqueurs, café, etc) et se rappeler toujours que la sobriété est indispensable au maintien d'un état régulier de santé.

2) INSTRUCTIONS

Premiers soins à donner avant l'arrivée du médecin.

Quelques exemples :

APOPLEXIE

Coucher le malade tête relevée, retirer rapidement cravate et tout vêtement serré, en attendant la saignée, appliquer autour des jambes et des pieds, de larges sinapismes (médicament à base de farine de moutarde), enfin, si le médecin tarde à venir, appliquer huit à dix sangsues derrière chaque oreille.

BLESSURES

Mettre le malade sous un abri et en dehors de la voie ferrée. Dépouiller les blessures des vêtements qui le recouvrent. Rassurer le malade et lui faire boire une liqueur ou un peu de vin coupé d'eau. (Pas de liqueur pure).

BRULURES

Appliquer des compresses imprégnées d'eau phéniquée (une cuillère à café de phénol dans un verre d'eau). Au contraire, si l'épiderme est déchiré et enlevé, recouvrir la plaie avec de l'ouate ou du linge enduit de vaseline.

COUP DE SOLEIL

Laver le malade et le recouvrir de compresses d'eau fraîche, d'eau de guimauve ou d'eau blanche ; plus tard le recouvrir d'une couche de vaseline.

ENGORGEMENT DES TESTICULES

Soutenir le testicule avec un suspensoir, cesser tout travail et consulter un médecin.

MORSURE DE CHIEN ENRAGE

Aussitôt après la morsure, presser la plaie en tous sens pour faire sortir le sang et la bave, laver la plaie avec de l'eau salée ou savonneuse ou avec de l'ammoniac (étendue d'eau).

Cautériser la plaie dans toute son étendue et sa profondeur, avec une tige de fer rougie à blanc (pratiqué par le chirurgien). Ensuite appliquer sur la plaie un peu de ouate enduite de vaseline.

Bien sûr, cette page ne représente qu'une partie des enseignements dispensés aux différents personnels du Chemin de Fer Français.

Ah ! subitement, je pense que j'ai oublié de porter à votre connaissance une information très importante : tous ces renseignements sont consignés dans un petit fascicule au profit du personnel du Chemin de Fer Français à la date du 1er Janvier 1890 (fascicule modèle 1362).

Bruno BARRIAL

ANNONCE

**A vendre cyclo 103 SPX
LC FUN
4 000 Km - 3 500 F**

Tél : 42 72 51 86 HR